



Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2009 - n° 24
Octobre 2009

24 novembre 2009 :

2^{ème} rencontre nationale de lutte CGT pour la défense et l'amélioration de la CC 66 à Montreuil

SOMMAIRE

•Page 1 :

Edito

•Page 2 :

▶ Une 2^{ème} rencontre :
Pourquoi ?

▶ Les objectifs de la
rencontre

▶ Mandatement,

▶ Inscription

•Page 3 :

Bulletin d'inscription

Réunions, en amont de la
2^{ème} rencontre

Qu'est-ce qu'une commis-
sion mixte paritaire ?

•Page 4 :

Modèle de pétition

Rassembler, mobiliser pour contester, proposer, négocier, consulter et gagner, telle est la démarche que nous avons mise en œuvre collectivement et inlassablement.

Une nouvelle phase de la lutte commence

Il nous faut redoubler d'efforts pour hisser le rapport de forces au niveau le plus haut possible. Cela suppose de nous déployer partout en direction des syndiqués et des salariés.

Multiplions les initiatives, innovons et ayons de l'audace !

Notre détermination doit être à la hauteur des enjeux :

Oui, nous voulons défendre et améliorer notre convention collective, nous inscrire dans la construction d'une convention collective unique et étendue de haut niveau, couvrant ainsi l'ensemble des salariés du champ.

Oui, nous voulons défendre et développer le secteur, nous inscrire dans un service public d'action sociale, en lien avec le service public hospitalier, et répondant aux 3 critères suivants :

- ▶ solidarité sociale,
- ▶ efficacité économique,
- ▶ outil de citoyenneté.



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

263, rue de Paris • Case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Tél. : 01 48 18 20 98 • Site internet : www.sante.cgt.fr • E-mail : com@sante.cgt.fr

UNE 2^{ème} RENCONTRE NATIONALE DE LUTTE CGT POUR LA DEFENSE ET L'AMELIORATION DE LA CC 66 POURQUOI?



► Le **5 décembre 2008**, les employeurs de la principale convention collective du secteur social et médico-social remettaient, aux 5 fédérations syndicales, leur projet commun de révision de la CC 66.

Les salariés, à travers ce texte, prenaient la mesure des intentions du patronat associatif SOP/SNASEA et FEGAPEI. Dès la parution de ce texte, la C.G.T. a pris ses responsabilités, et a dénoncé ce texte provocateur, en a demandé le retrait, et a appelé à la mobilisation des salariés.

La mobilisation des salariés est historique et ne se dément pas.

► Le **29 janvier 2009** a été un premier point d'orgue. Les salariés du secteur, ainsi que les futurs professionnels étudiants en travail social, ont été très présents dans l'action.

Au sein de la Commission Nationale Paritaire de Négociation, la CGT a refusé de négocier la révision sur la base de ce texte.

Dès le **30 janvier 2009**, elle a affirmé que toute **négociation collective paritaire concernant la CC 66 devait se faire sur la base du texte conventionnel actuel et de son amélioration.**

Ainsi, la CGT a exigé que la négociation se déroule dans son cadre ordinaire et concerne les **classifications et les rémunérations** : questions revendicatives clés portant sur la reconnaissance des métiers et des qualifications et sur

une véritable revalorisation salariale. L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat sont au cœur des préoccupations des salariés. La forte mobilisation des professionnels lors de la journée d'actions, de grève et de manifestations du 30 septembre 2008, dans tout le secteur privé associatif non lucratif, en avait été la démonstration.

► Le **31 mars 2009**, a eu lieu la 1^{ère} rencontre permettant d'organiser en grand la consultation des syndicats.

D'autres journées de mobilisation se sont succédées au fil des mois et, à chaque réunion de la commission nationale paritaire de négociation.

Aujourd'hui, plus de 10 mois après la parution du texte commun SOP/SNASEA et FEGAPEI, où en sommes-nous ?

A la suite d'un premier semestre de mobilisation sans précédent une deuxième phase s'ouvre aujourd'hui.

Les 5 Fédérations syndicales, présentes à la CNPN, ont demandé au Ministère du Travail la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire. Celle-ci devant créer les conditions d'une réelle négociation. Elle se réunira pour la première fois, le **29 octobre 2009**. Rappelons que les employeurs n'ont toujours pas remis leurs propositions chiffrées.

► Le **24 novembre 2009** sera une autre étape importante dans la construction d'un rapport de force puissant et durable pour aller à la victoire, dans l'intérêt des salariés de notre secteur !

OBJECTIFS DE LA 2^{ème} RENCONTRE

► *Echanger sur l'expérience passée et actuelle de la mobilisation dans les établissements, les services, les départements et les régions.*

► *Evaluer et ajuster notre démarche : stratégie et tactique, enjeux, positionnement, unité.*

► *Faire l'analyse de la négociation concernant les classifications et les rémunérations, depuis la mise en place de la Commission Mixte Paritaire.*

► *Construire et élever la mobilisation : information, parrainage en direction des établissements, débat sur les propositions, consultation et démocratie...*

MANDATEMENT

Mandatement départemental discuté en U.S.D. et Commission ACTION SOCIALE, préparé en amont dans les syndicats.

INSCRIPTION

La **fiche d'inscription (en page 3)** doit impérativement être retournée à la Fédération, accompagnée d'un chèque d'un montant de 80 euros (*libellé à l'ordre de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale*) correspondant aux frais de participation. Les conditions de financement sont identiques à celles d'un Comité National Fédéral au titre de la participation/mutualisation pour les remboursements de frais de transport

Bulletin d'inscription

2ème rencontre nationale de lutte CGT pour la défense et l'amélioration de la CC 66 - Mardi 24 novembre 2009 de 8 H 30 à 16 H 30

Nom : _____ Prénom : _____

Association/employeur : _____

Etablissement/service : _____

Adresse professionnelle : _____

Profession : _____

Responsabilités syndicales : Délégué syndical Délégué du personnel Membre du Comité d'Entreprise Membre du CHS CT

Autres responsabilités : Commission Action Sociale de l'USD USD

Autres (précisez) : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Courriel : _____

CACHET de l'USD

Date, signature et cachet du syndicat :

A retourner à : UFAS - Fédération CGT Santé Action Sociale - Case 538-263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex - Fax : 01.48.18.29.85 - E-mail : ufas@sante.cgt.fr

En amont de la 2^{ème} rencontre nationale, réunions dans les syndicats, départements et régions

Les négociateurs et les membres de la Commission Exécutive de l'UFAS sont à la disposition pour co-animer les réunions des syndicats, des Commissions Action Sociale (C.A.S.) au sein des Unions Syndicales Départementales (USD) et dans les régions. Déjà, des AG de syndicats, des réunions départementales, des meetings se tiennent un peu partout en France.

Réunir, partout, les syndiqués, les salariés : c'est un gage de démocratie !

Débattre de la situation en liant la défense et l'amélioration de la CC 66, et défense et le développement du secteur social et médico-social, c'est ne pas subir, ne pas se résigner pour gagner !

C'est la démarche de la C.G.T. à quelques semaines de notre 2^{ème} rencontre et de notre 49^{ème} Congrès Confédéral.

Qu'est-ce qu'une Commission Mixte Paritaire ?

► Présentation par la Direction Générale du Travail (DGT) :

Sur les quelques 300 conventions collectives applicables aujourd'hui, une centaine se négocie actuellement dans le cadre de Commissions Mixtes Paritaires.

La DGT a un rôle d'observateur, de médiateur, dans le but de responsabiliser les différentes parties et de faciliter la communication.

Elle organise les séances dans ses locaux, afin de faciliter la négociation, et assure le suivi et l'avancement des débats.

Elle aide à la construction d'ordres du jour partagés par les deux parties : employeurs et organisations syndicales et elle centralise les propositions.

Elle ne rédige pas les relevés de décision ou les comptes-rendus de séance.

En aucune manière, les représentants de la D.G.T. ne se substituent aux parties en négociation.

PETITION

Elle reste toujours d'actualité ! Déjà **50 000 pétitions recueillies à ce jour.**

En dernière page de ces Cahiers, vous trouverez un modèle de pétition à signer et à faire signer.



PETITION

SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL



**NON AU DEMANTELEMENT DE
LA CONVENTION COLLECTIVE 66**

NON AU DEMANTELEMENT DU SECTEUR SOCIAL

Les salariés soussignés :

▶ **Dénoncent** le caractère provocateur et régressif du texte commun SOP SNASEA FEGAPEI, concernant la révision de la CC 66.

▶ **Exigent** que la négociation collective et paritaire se déroule dans le sens du progrès social, d'une amélioration du texte conventionnel actuel et conformément aux 4 points suivants :

▶ Maintien du caractère national garant des missions de service public, du caractère non lucratif de notre secteur.

▶ Maintien de la structuration autour des qualifications, des diplômes nationaux et des métiers reconnus dans la Branche.

▶ Maintien et amélioration des salaires liés au déroulement de carrière, à l'ancienneté.

▶ Maintien et généralisation, pour tous, des congés annuels supplémentaires, traduisant la reconnaissance des conditions d'exercice professionnel, de travail et de la pénibilité dans notre secteur.

**POUR LA DEFENSE ET
L'AMELIORATION DE LA CC 66**

**POUR LA DEFENSE ET
LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR SOCIAL**

Association : _____

Ville : _____

Département : _____

Nom	Prénom	Profession	Ets/Service	Signature